



COMMUNE DE COLLIOURE

MAIRIE

3, Rue de la République

66 190 COLLIOURE

**EXPLOITATION D'UN CHALET
AU VILLAGE DE NOEL DE COLLIOURE**

DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRES

Cette demande doit être complétée après avoir pris connaissance du règlement de la consultation valant cahier des charges qui a pour objet de définir les conditions d'exploitation du marché de Noël de Collioure.

1 Eléments demandés au titre de la candidature

Le demandeur

Nom de l'entreprise :
Date de création ou ☐ en cours de création
N° d'immatriculation au registre du commerce (RCS)
(si entreprise créée) :
Adresse
Code postal.....
Ville.....
Tel.....
Courriel.....

☐ Un extrait d'inscription au registre du commerce et/ou des métiers (Kbis ou Siren de moins de 3 mois)

☐ Carte de commerçant ambulant délivré par la Chambre de commerce et d'industrie

☐ Une assurance en responsabilité civile et professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non-sédentaires

☐ Le candidat joindra un justificatif d'identité du gérant.

Il est rappelé que le candidat est tenu de contracter les assurances réglementaires concernant ses biens matériels.

De même, l'occupant est tenu de contracter les assurances contre l'incendie, le dégât des eaux, le vol, et devra en apporter la preuve à la Commune.

2 Eléments demandés au titre de l'offre (voir article 2.3 du règlement de la consultation valant cahier des charges)

Critère 1 « Proposition de restauration »: 50 points

Une attention particulière sera portée sur la qualité, la variété des propositions de restauration durant toute la durée du village de Noël.

L'exploitant devra présenter ses propositions de restauration et transmettre avec son dossier la carte qu'il compte proposer à la clientèle du village de Noël.

Critère 2 « Développement durable et environnement » : 10 points

Le critère « respect de l'environnement » sera apprécié notamment sur l'attention que portera le candidat à protéger le milieu environnant d'éventuelles dégradations dues à la fréquentation, mais également à la restauration rapide proposée sur ce lieu conformément à l'article 8 de la convention. L'offre des produits issus d'un approvisionnement en circuits courts, l'usage de contenants (verre, sac...) recyclés ou recyclables, le tri sélectif etc... seront évalués. (Voir article 10 du projet de convention).

Critère 3 « Esthétique des chalets » : 20 points

L'esthétisme des chalets sera prise en compte. Le candidat précisera le mobilier (tables, chaises, bancs...) utilisé le cas échéant. Il en précisera le nombre et l'implantation.

Critère 4 « Economie de la proposition » : 20 points

Le candidat devra préciser également la gamme de prix proposée pour l'ensemble des prestations qu'il compte mettre en œuvre.

☐ Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la consultation qui a pour objet de définir les conditions d'exploitation du village de Noël de Collioure.

Date

Signature